



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 123049

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation du service public de l'emploi. En effet, elle prend place dans un contexte où les annonces de suppressions massives de postes dans l'industrie fleurissent, où le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse, où le chômage de longue durée explose - près de 9 % en un an pour atteindre 1,6 million de personnes - les crédits de la mission « travail, emploi » sont réduits de 12 % (1,38 milliard d'euros) pour l'année 2012. Cette réduction est d'autant plus incompréhensible que les moyens alloués à Pôle emploi sont d'ores et déjà insuffisants pour permettre aux salariés d'accomplir leur mission : un conseiller de Pôle emploi doit s'occuper en moyenne de 110 personnes, parfois même de 200, quand le Gouvernement s'était engagé sur un chiffre de 60 dossiers. Dès lors, ces derniers ne sont plus en mesure de garantir un accompagnement adapté à des demandeurs d'emploi de plus en plus désespérés par la précarité de leur situation économique et sociale et les recherches d'emploi infructueuses. Les incivilités, violences verbales, voire même agressions dont sont victimes les salariés de Pôle emploi témoignent de la situation particulièrement dégradée pour le personnel et ses usagers. Par ailleurs, ces restrictions budgétaires aboutissent à des fermetures de sites, des réorganisations de services et au recours à des organismes privés de placement. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le projet de transfert d'une agence d'un quartier de Pau - situé en zone urbaine sensible -, qui accueille 4 400 demandeurs d'emploi, vers des nouveaux locaux situés dans une communes voisine illustre bien ce désengagement de l'État. Aussi elle lui demande comment il entend garantir un service public de l'emploi permettant d'accueillir dignement les publics et de remplir les missions qui lui sont confiées, notamment par des effectifs en nombre suffisant et formés aux métiers de Pôle emploi ainsi que des locaux adaptés et accessibles.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123049

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12462

Question retirée le : 6 décembre 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)